

Le secteur agricole dans les politiques de développement du Cameroun : du libéralisme planifié au développement équilibré (1961-2001)

Jean Baptiste Nzogue-*Université de Douala*

Victor Fandja - *Université de Douala*

Historique de l'article | Reçu : 08 Janvier 2024 | Accepté : 10 mai 2024 | Publié : 27 Juin 2024

Cahiers Inter-Universitaires d'Etudes et de Recherche-Actions pour le
Développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CIERAD-ACP)

Numéro° 17
Varia

Résumé

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Cameroun a décidé d'asseoir sa politique de développement sur un certain nombre de principes doctrinaux fondés sur le développement autocentré. Il s'agit du libéralisme planifié remplacé depuis 1982 par le libéralisme communautaire, du développement équilibré, de l'humanisme et de la justice sociale. Les orientations de la politique agricole contenues dans les plans quinquennaux de développement lancés dès 1961, traduisaient la volonté de l'Etat d'affranchir les populations camerounaises de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en ce qui concerne l'approvisionnement en produits de première nécessité. En d'autres termes, l'établissement de plusieurs agro-industries à capitaux publics et à capitaux mixtes dans plusieurs filières de l'activité agricole poursuivait l'idéal de garantir au territoire une autosuffisance alimentaire. En outre, l'Etat, jugeant la paysannerie peu dynamique et l'initiative privée défailante, va opter pour la politique de l'Etat-providence en investissant massivement dans les cultures de rente comme le cacao et le café, grâce aux revenus du pétrole et à l'endettement. L'objectif de cet article, qui repose essentiellement sur l'exploitation de documents stratégiques de développement économiques et des résultats obtenus, est d'analyser la matérialisation ou l'application de la politique agricole de l'Etat camerounais dans le cadre des objectifs macroéconomiques du pays de 1961 à 2001.

Mots clés : Agriculture, Développement économique, Politiques de développement, Libéralisme planifié, Développement équilibré, Cameroun

Abstract

Since its independence in 1960, Cameroon has based its development policy on a certain number of doctrinal principles based on self-centered development. These (principles) are: planned liberalism replaced since 1982 by community liberalism, balanced development, humanism and social justice. The orientations of agricultural policy contained in the five-year development plans launched in 1961, reflected the dire of the State Authorities to free the Cameroonian populations from dependence on foreign Countries with regard to the supply of essential products. In other words, the establishment of several agro-industries with public capital and mixed capital in several sectors of agricultural activity pursued the ideal of guaranteeing the territory food self-sufficiency. In addition, the political power, judging the peasantry to be not very dynamic and private initiative lacking, opted for the policy of the Welfare State by investing massively in cash crops such as cocoa and coffee thanks to oil revenues and to debt. The aim of this article, which is essentially based on the exploitation of strategic economic development documents and the obtained results, is to analyze the materialization or application of the agricultural policy (self-centered development) of the Cameroonian State in the framework of the country's macroeconomic objectives from 1961 to 2001.

Keywords : Agriculture, Economic Development , Development Policies, Planned Liberalism, Balanced Development, Cameroon

Introduction

Le Cameroun a, depuis son accession à l'indépendance, décidé d'asseoir sa politique de développement sur un certain nombre de principes doctrinaux – fondés sur le développement autocentré – à savoir : le libéralisme planifié remplacé en 1982 par le libéralisme communautaire, le développement équilibré, l'humanisme et la justice sociale. Tous ces principes doctrinaux ont pour but principal d'œuvrer pour le progrès du Cameroun et, surtout, pour le bien-être de sa population. Plus explicitement, les principes camerounais de développement préconisent l'association de la croissance à la promotion des classes défavorisées (PCD), en vue de réaliser un type de développement dont le peuple est à la fois l'auteur et le bénéficiaire. Une telle conception relève de la doctrine néo-réformiste. A ce niveau des principes, le schéma camerounais d'organisation de développement semble donc être bien ficelé. Il convient, cependant, de relever que les principes doctrinaux qui sous-tendent la politique de développement ne constituent un idéal, et que leur matérialisation est tributaire d'un certain nombre de conditionnalités.

L'Etat a voulu réaliser sa politique de développement autocentré en se fondant sur une planification matérialisée au travers des plans quinquennaux lancés dès 1961. Dans le domaine agricole, le pouvoir politique, au lieu de booster la paysannerie, qu'il jugeait peu dynamique après avoir misé sur elle dans les deux premiers plans quinquennaux, lui a préféré les agro-industries établies sur des financements publics. La première initiative fut la fondation de la SOCAPALM en 1968. Dès le troisième plan, l'Etat

décida de fonder son développement économique sur l'agriculture et lança la « révolution verte » en 1972. On va assister à l'établissement, essentiellement sur des financements publics, de plusieurs entreprises agroindustrielles (SEMRY, SODEBLE, CAMSUCO, SODERIM), l'idée étant de garantir la sécurité alimentaire aux populations camerounaises. Si l'idée d'un développement autocentré n'était pas mauvaise en soi, on est néanmoins en droit de s'interroger sur les moyens que le jeune Etat indépendant du Cameroun comptait mobiliser sur réaliser cet idéal.

L'examen des orientations générales suivies depuis les années 1960 par la politique camerounaise de développement révèle que celles-ci s'étendent sur deux phases successives de 20 ans chacune. La première phase couvre les années 1961-1981 et la deuxième s'étend sur la période 1981-2001. L'objectif de cet article est d'analyser l'application l'idéal de développement autocentré sur les objectifs macro-économiques du développement du Cameroun. Il s'agit donc d'examiner dans une approche empirico-déductive – après présentation des principes doctrinaux de l'économie camerounaise – d'une part le déploiement de la politique agricole dans un contexte où le pouvoir politique comptait sur la rente pétrolière et l'appui des bailleurs de fonds pour financer ses projets de développement, et d'autre part les défis liés à la conciliation du libéralisme prôné par l'Etat avec l'interventionnisme qu'il a pratiqué, notamment pendant la période des plans quinquennaux.

I. Les principes doctrinaux du développement du Cameroun

Les orientations de la politique agricole du Cameroun ont évolué selon les contextes (national et international) et les visions du développement prônées par les deux Chefs d'Etat que le pays a connus depuis son accession à l'indépendance. On y voit surtout une dualité libéralisme-protectionnisme.

1. Le cadre libéro interventionniste de développement

Le Cameroun postcolonial a fondé son économie sur le modèle du développement autocentré¹. En fait, le libéralisme planifié et le libéralisme communautaire procèdent de cette vision du développement qui repose sur un esprit libéro-interventionniste, dans la mesure où ils associent l'épanouissement de l'initiative privée à la réglementation de la libre concurrence par l'Etat, qui sert alors d'arbitre dans le jeu des efforts

1 Le développement autocentré est une stratégie de développement économique basée sur l'accroissement du marché intérieur. Il s'agit de développer une autonomie vis-à-vis du commerce extérieur. L'objectif du développement autocentré est d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs locaux et non plus d'augmenter les débouchés pour industries ciblées. Les bénéfices proviennent de l'augmentation de la productivité que des volumes. Les pays en voie de développement y voient une opportunité de diminuer leur dépendance envers les pays développés. Ils ne veulent plus simplement produire des composants à faible valeur pour permettre aux pays développés de réaliser de fortes marges. Ils cherchent, en revanche, à développer une industrie capable à la fois de produire les biens essentiels, mais aussi de fournir du travail à chacun. Une réduction des importations et des exportations caractérise le développement autocentré. La production des produits de première nécessité est donc un préalable nécessaire à la mise en place d'une telle stratégie. In <https://www.eurofiscalis.com/lexiques/dveloppement-autocentré/>, consulté le 19 avril 2024 à 17h20.

individuels et collectifs pour le progrès national.

Avec son accession à la souveraineté internationale, le Cameroun ne s'est pas départi de la philosophie idéologique que lui avait tracée et imposé la France. Il a opté pour le libéralisme planifié qui a été défini par le Président Ahmadou AHIDJIO comme étant «un système de liberté où l'entreprise privée mêle nationaux et étrangers»². En d'autres termes, Cette doctrine avait pour but de concilier le capitalisme et le socialisme. Elle a été mise en œuvre au Cameroun à partir de 1965, après l'abandon officiel par le pays du socialisme africain jusque vers le milieu des années 1980 et l'accession de Paul Biya au pouvoir. C'est une doctrine fortement interventionniste et nationaliste³. Dans le libéralisme planifié, l'Etat définit les axes économiques stratégiques, gère les ressources naturelles et encadre les investissements étrangers pour les diriger dans des secteurs géographiques ou économiques spécifiques.

Durant les deux premiers plans quinquennaux (1961-1965 ; 1966-1970), le gouvernement privilégia le secteur paysan par le renforcement du système coopératif, le soutien à des projets de développement rural intégré, etc.⁴ L'essentiel de l'activité agricole en ces débuts de souveraineté nationale était portée par la paysannerie et dominée par le cacao et le café qui étaient les deux principales cultures traditionnelles d'exportation. L'Etat garda la gestion des plantations de la PAMOL et

2 D. KOM, *Le Cameroun : essai d'analyse économique et politique*, Paris, éditions sociales, 1971, p. 124.

3 Voir P. DESSOUANE et P. VERRE, « Cameroun : du développement autocentré au national-libéralisme », in *Politique Africaine*, n° 22, 1986, pp. 111-118.

4 J.-C. WILLAME, « Le Cameroun : les avatars d'un libéralisme planifié », in *Politique Africaine*, n° 18, 1985, p. 46.

de la CDC, héritées de la colonisation. Il fonda, en 1968, la SOCAPALM, première initiative gouvernementale dans le secteur agroindustriel, pour booster l'élaeculture et la production d'huile de palme. Le capital étranger, quoique sollicité, ne fut pas très attiré par le secteur agricole dans la première décennie de la période postcoloniale ; l'initiative majeure fut la fondation de la SOSUCAM en 1964, une coentreprise dans laquelle la participation de l'Etat ne fut pas numéraire, mais consista plutôt en la mise à disposition des terres à exploiter.

Dès le troisième plan quinquennal, L'Etat, face à une production agricole paysanne peu dynamique et archaïque, et se substituant aux initiatives privées supposées défailtantes dans le secteur agricole, entreprit d'y investir massivement afin de garantir l'autosuffisance alimentaire à ses populations. En fait, dans la perspective du développement autocentré, le pouvoir politique fit de l'agriculture sa priorité dès le début de la décennie 1970 et lança la révolution verte en 1972⁵. Il était question de développer une agriculture nationale destinée à affranchir les pays du joug des importations. Pour ce faire, l'Etat décida de jeter son dévolu sur les agro-industries, ce d'autant plus que les ressources issues de l'exploitation du pétrole permettaient de mettre à disposition une bonne partie des fonds nécessaires; le reste complété par le capital privé et les endettements. C'est dans cette mouvance que furent établies des entreprises agroindustrielles telles que la SEMRY (1971), la SODEBLE (1975), la CAMSUCO (1975), la SODERIM (1978).

Le libéralisme planifié peut donc être compris comme un système qui,

5 Ibid., p. 44.

d'une part encourage l'initiative privée en tant que puissant moteur du progrès, et d'autre part, assigne à l'Etat les tâches de mobilisation, de coordination et d'orientation de ces initiatives, dans le respect des exigences de l'intérêt général et de la souveraineté nationale, en vue du progrès national. Et pour prévenir les dérapages inévitables compte tenu des difficultés liées à l'esprit libéral dans la tradition camerounaise, l'Etat se réserve le droit de réguler le processus chaque fois que la nécessité s'en fait sentir. Cet aspect relève de la doctrine interventionnisme.

En réalité, dès son accession à l'indépendance, le Cameroun a choisi de faire reposer sa politique de développement sur une base intermédiaire entre le libéralisme et l'interventionnisme. A ce niveau, il y a une similitude évidente entre la politique camerounaise de développement et la politique de développement de la Banque Mondiale⁶. En effet, les deux politiques refusent de s'inspirer du libéralisme qui profite seulement aux classes sociales assez outillées au détriment des classes non encore dotées des moyens nécessaires à la concurrence. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Etat avait assigné aux entreprises agroindustrielles susmentionnées, une mission d'encadrement vis-à-vis de la paysannerie afin de booster le développement des communautés rurales riveraines.

Depuis 1982, le libéralisme planifié a cédé place au libéralisme communautaire. Cette doctrine de développement a été mise sur pied par le Président Paul BIYA. C'est vision du développement qui reprend largement l'idéal du libéralisme

6 F. ETOGA EILY et J. FOUMAN-AKAME, Paul BIYA ou l'incarnation de la rigueur : essai biographique, Yaoundé, SOPECAM, 1983, p.p. 208-209.

planifié qu'il renforce par une insistance particulière sur le devoir de solidarité entre les secteurs engagés dans le processus camerounais de développement⁷. En effet, le libéralisme communautaire se définit comme un système qui encourage l'initiative privée en tant que moteur de progrès, et assigne à l'Etat des tâches de régulation, l'orientation et de mobilisation des efforts tout en imposant aux Camerounais le devoir de solidarité nationale. Cette définition recoupe largement celle du libéralisme planifié, le seul élément nouveau étant le devoir de solidarité nationale imposé aux Camerounais. Ceci implique qu'au nom de l'intérêt général, l'Etat tient à inculquer aux citoyens l'acceptation de son intervention comme une nécessité nationale et non comme une contrainte.

La solidarité nationale prônée par le libéralisme communautaire se concrétise, le cas échéant, par des mesures qui visent à prévenir sur l'avenir des riches pour permettre aux plus pauvres de s'intégrer dans le jeu du développement⁸. Ici le libéralisme communautaire rejoint le libéralisme planifié dans la ressemblance avec la nouvelle politique de développement de la Banque Mondiale, associant la croissance, la promotion des classes défavorisées (CPD). Il vise à réaliser une société où l'économie est au service de l'homme, et où la justice sociale est le principe de règle dans la répartition des bienfaits de la croissance. Il s'agit de passer d'une économie qui asservit l'homme à une économie au service de l'homme. Ainsi, au niveau du cadre doctrinal de la politique camerounaise de développement, cadre que nous avons qualifié de libéro-interventionniste, le

rapprochement avec la politique de développement de la Banque Mondiale s'impose. En effet, sous son aspect doctrinal, la politique camerounaise de développement comme la politique de la banque implique une association équilibrée d'actions de croissance et d'actions de promotion des classes défavorisées dans la conduite du progrès⁹. Cette tendance s'affirme encore davantage au niveau d'autres principes qui visent plus explicitement la démocratisation du développement au Cameroun.

2. La démocratisation du développement

La démocratisation du développement implique l'ascension de tous les citoyens dans le développement et ne tolère pas l'existence des laissés pour compte, la marginalisation par rapport à la marche vers le progrès. Elle réside dans les principes suivants : le développement équilibré, la justice sociale et l'humanisme. L'Etat camerounais se pose ici comme arbitre de la compétition des efforts individuels dans le but de sauvegarder les intérêts des catégories sociales et des individus dépourvus des outils nécessaires à la compétition¹⁰. La démocratisation du développement repose sur trois principaux principes que sont : le développement équilibré, la justice sociale et l'humanisme.

Le principe de développement équilibré est commandé par la diversité

7 Ibid., p. 210.

8 Ibid. p. 215.

9 V. M. KARAMBIZI, «L'action du groupe de la Banque Mondiale à la lumière des politiques nationales de développement. L'exemple du Cameroun (1967-1987)», Yaoundé, IRIC, thèse de doctorat 3^{ème} cycle en relations internationales, 1989, p. 126.

10 P. BIYA, Pour le libéralisme communautaire, Lausanne, Edition Pierre-Marcel Favre/ABC, 1987, p.p. 14, 59-63.

qui marque les différentes composantes de la société camerounaise et les disparités de niveaux de vie qui risquent d'en être en permanence le corollaire. Il vise le partage équilibré des divers avantages nationaux entre différents secteurs d'activités, entre les régions, entre villes et campagnes, entre les générations présentes et futures, etc. Ceci pour atténuer et, si possible, supprimer les inégalités naturelles, historiques et pour permettre à toutes les couches de la population de s'embarquer dans le train du progrès. Dans ce sens, le principe du développement équilibré rejoint l'esprit de la nouvelle politique de développement de la Banque Mondiale et à ce titre, relève de la doctrine néo-réformiste¹¹. L'équilibre en question vise en effet à discipliner les envolées libérales par des interventions inspirées de l'esprit de justice sociale.

Comme le principe d'équilibre, la justice sociale procède de la volonté d'éviter les disparités liées au développement. Il vise à distribuer équitablement les fruits de la croissance entre les différentes catégories sociales et à donner à chaque citoyen une chance égale de développer sa personnalité dans le cadre de la solidarité nationale. La justice sociale implique que l'amélioration du niveau de vie résultant de l'effort productif et créateur du peuple, bénéficie à tous les Camerounais et se traduit par une redistribution équitable des fruits de la croissance entre tous les citoyens. Comme les autres principes, elle s'inscrit dans la mouvance de la nouvelle politique qui consiste à compléter la stratégie traditionnelle de croissance par une stratégie de promotion des classes défavorisées¹². En effet, la justice sociale

affirme le refus pour le Cameroun de confondre le développement avec une simple accumulation des résultats économiques quantitatifs. Autrement dit, il y a refus de la croissance pour la croissance car, en fin de compte, l'homme est l'unique objet de tous les efforts de développement ; le principe de l'humanisme venant ainsi appuyer celui de justice sociale¹³.

En effet, l'homme est posé comme le centre des préoccupations de la politique camerounaise de développement. A ce titre, il devait être privilégié dans toutes les actions de développement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les plans quinquennaux couvraient les aspects de la vie nationale aussi variés que l'économie, la santé, l'éducation, les infrastructures, l'encadrement de la paysannerie pour endiguer le phénomène de l'exode rural, etc. Les actions menées visaient la promotion de l'humain et son développement. L'homme était conçu comme le capital le plus précieux de la stratégie de développement. Cette option pour l'humanisme a poussé le gouvernement à accorder une importance particulière aux phénomènes démographiques. Les prévisions de croissance démographique estimaient qu'à la fin de la période 1981-2001 la population camerounaise était censée s'élever à 14 ou 15 millions d'habitants¹⁴. L'attention accordée à l'homme était un gage de l'équilibre qui devait exister entre les actions de croissance et les actions de PCD. A ce titre, le principe de l'humanisme s'apparente à la nouvelle politique de la Banque Mondiale et s'inscrit dans la

11 Ministère de l'Economie et du Plan, Quatrième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1981), Yaoundé, 1976, p.p. 7-16.

12 Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire,

Sixième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1986-1991), Yaoundé, 1986, p.p. 33-34.

13 P. BIYA, Pour le libéralisme communautaire..., p.p. 64-65.

14 Estimations d'après le dernier recensement de 1986 au Cameroun.

mouvance néo-réformiste. Le peuple est posé comme le sujet et l'objet du progrès, ce qui implique la mise en œuvre du principe de développement autocentré¹⁵.

Au demeurant, les principes de développement vus plus haut visaient à mener le Cameroun vers un développement autocentré dont l'objectif principal était de satisfaire les aspirations de la nation camerounaise à partir de ses propres efforts et de ses propres ressources. Il s'agissait, en d'autres termes, du développement du peuple par le peuple. Cela supposait la mobilisation de toutes les ressources et de toutes les énergies nationales faute de quoi il n'était pas possible d'aller vers un progrès authentique.

Le développement autocentré est donc endogène et auto-entretenu. Il exclut la dépendance vis-à-vis de l'étranger. Pour cela, il implique la promotion des classes défavorisées qui constituent la majorité de la population nationale. De ce fait, cette politique de développement prévient l'existence d'un type de société dominée par une minorité de nationaux associés à des investisseurs étrangers, et où la majorité des citoyens se situent en marge du processus de progrès. La similitude entre le principe de développement autocentré et la nouvelle politique de la Banque Mondiale est indéniable. Cette similitude s'étend d'ailleurs à l'ensemble des principes doctrinaux de la politique camerounaise de développement¹⁶. Plus explicitement, l'Etat préconisait l'association de la croissance à la promotion des classes défavorisées, en vue de réaliser un type

de progrès dont le peuple soit à la fois l'auteur et le bénéficiaire. Au niveau des principes, le schéma camerounais d'organisation de développement était donc en principe inattaquable. L'on peut cependant se demander, si cet idéal a pu être matérialisé au niveau des objectifs macro-économiques du développement du pays.

II. Les objectifs macro-économiques

L'examen des orientations générales suivies depuis les années 1960 par la politique camerounaise de développement révèle que celles-ci s'entendent sur deux phases successives de 20 ans chacune. La première phase couvre les années 1961-1981. La deuxième s'étend sur la période 1981-2001¹⁷.

1. La croissance à l'honneur (1961-1981)

Malgré la conviction que le développement du peuple camerounais nécessitait dès les années 1960, des investissements équitablement répartis entre les domaines de la croissance et de la PCD, l'Etat a choisi de privilégier durant la période des quatre premiers plans quinquennaux, la croissance au détriment de la PCD pour deux raisons : d'une part le Cameroun n'avait pas les moyens financiers suffisants pour mener de front et au même rythme les investissements de croissance et de PCD ; d'autre part, le pouvoir politique croyait que la promotion de la croissance induirait les autres formes de développement

15 Ministère de l'Economie et du Plan, Cinquième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1981-1986), Yaoundé, 1981, p.p. 27-31.

16 F. ETOGA EILY et J. FOUAMAN-AKAME, Paul BIYA ou l'incarnation de la rigueur..., p. 215.

17 V. KARAMBIZI, «L'action du groupe de la Banque Mondiale...», p. 136.

national. La prédilection du Cameroun pour la croissance aux dépens de la PCD a été considérablement conditionnée par le fait que la majeure partie des fonds dont disposait le pays pour son développement était d'origine extérieure. Les bailleurs de fonds étrangers répugnant pour ainsi dire à financer les activités de PCD, notamment l'agriculture, le Cameroun a dû se résigner à privilégier le domaine d'investissement qui avait plus facilement l'assentiment des investisseurs et des bailleurs de fonds extérieurs. C'est ainsi qu'en 1961, le Cameroun s'est fixé pour objectif de doubler son revenu national per capita au terme d'une période de 20 ans. Le PIB par habitant estimé à 22 690 FCFA en 1961 en valeur, devait passer à 45 380 FCFA en 1981. La prédilection pour la croissance au détriment de la PCD s'est reflétée à travers les quatre premiers plans de développement qui ont rythmé la période de 1961-1981¹⁸. Ainsi, le premier plan quinquennal a réservé une place secondaire aux équipements sociaux dans les fonds prévus pour financer le développement de 1961-1966. La préférence des financements du premier plan est allée à la production – des cultures de rentes, cacao et café surtout – et à l'infrastructure, domaines qui étaient censés accélérer la croissance économique et induire le progrès sous ses diverses formes.

Tableau 1 : Répartition des financements du premier plan quinquennal (1961-1966) en FCFA

domaines	financement	% du total
Infrastructures	29 460 000 000	47,90
Production	16 224 000 000	30,50
Equipements sociaux	9 099 000 000	517,10
Etudes	2 399 000 000	4,50
TOTAL	53 182 000 000	100

Source : Ministère des Finances et du Plan, *Premier plan quinquennal de développement économique et social*, Yaoundé, 1961, p. 9.

D'après ce tableau, les infrastructures ont bénéficié de la plus grande partie de financement avec 29 460 000 000 FCFA soit 47,90% du total. A cette époque les infrastructures regroupaient les routes et ponts, les voies navigables, l'aéronautique, les chemins de fer, les postes et télécommunications et le tourisme. Après les infrastructures se classe la production qui totalise 16 224 000 000 FCFA, soit 30,50% du total. Au sein de celle-ci, le montant le plus élevé revient à la production agricole, soit (9 598 000 000 FCFA), suivie de la production industrielle avec (3 577 000 000 FCFA), puis de la production forestière (1 200 000 000 FCFA) et la coopération : promotion des coopératives (950 000 000 FCFA). Le montant le moins élevé est réservé à la production animale (899 000 000 FCFA)¹⁹.

Dans le domaine de la production, l'agriculture vient en tête dans la

¹⁸ Ibid., p. 137.

¹⁹ Ministère des Affaires Economiques et du Plan, Deuxième plan quinquennal de développement économique et social (1966-1971), Yaoundé, 1960, p.p. 1, 9, 41.

hiérarchie des financements, ce qui relève apparemment de la promotion des classes défavorisées. Malheureusement l'agriculture vivrière, qui est de loin la plus apte à jouer ce rôle d'émancipation des pauvres ruraux, est négligée par le premier plan quinquennal au profit des cultures de rente vers lesquelles le pouvoir politique avait orienté la paysannerie.

Au cours du premier plan quinquennal, c'est la rubrique «équipements sociaux» qui est destinée à s'occuper de la PCD. Ils comprennent la santé publique, l'enseignement, l'éducation populaire, l'urbanisme et l'habitat... Dans cette rubrique viennent loin derrière les infrastructures et la production totalisant seulement 9 099 000 000 FCFA soit 17,10% du total.

La rubrique «Etudes» vient renforcer la supériorité du domaine de la croissance avec 2 399 000 000 FCFA, soit 4,50% du total. En fin de compte, le premier plan a réservé au domaine de la croissance 44 083 000 000 FCFA, soit 82,90% du total. Dans ce même plan, 9 099 000 000 FCFA reviennent au domaine de la PCD, soit 17,10% du total. Dans le deuxième plan quinquennal de développement, l'importance accordée aux équipements sociaux ne s'accroît pas. Au contraire elle régresse puisque de 17,10% au cours du premier plan, il passe à 16% des financements du deuxième plan quinquennal. Ceci apparaît dans les données exposées dans le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau 2: Ventilation des financements du deuxième plan quinquennal de développement du Cameroun (1966-1971) montants en millions de FCFA

domaines	financement	% du total
Etudes générales	2. 283	1
Production	75. 424	46
Infrastructure	57. 949	35
Equipements sociaux	26. 020	16
Autres équipements	3. 500	2
TOTAL	165. 176	100

Source : Ministère des Affaires Economique et du Plan, *Deuxième plan quinquennal...*, p. 537.

Ce tableau montre que la production a été privilégiée dans la répartition des financements avec 75,424 millions de FCFA, soit 46% du total du deuxième plan quinquennal. Par rapport au premier plan, ce domaine bénéficie d'une attention soutenue au deuxième plan. Il avait reçu seulement 30,50% des fonds au premier plan quinquennal. Dans le domaine de la production, les secteurs industriels et miniers ont reçu la plus grande part des fonds : 399 414 millions de FCFA, soit 52,25% du total alloué à la production. Ensuite vient la production rurale : 32 344 millions de FCFA, soit 42,88% du financement total du domaine de la production. Vient ensuite le secteur de l'infrastructure qui se place après la production dans la répartition des finances du deuxième plan avec 57 949 millions de FCFA, soit 35% du total alloué au deuxième plan. Le domaine de l'infrastructure a reculé de 12,9% par rapport au premier

plan. Les équipements sociaux occupent la troisième position après la production et l'infrastructure, avec 26 020 millions de FCFA, soit 16% des fonds prévus par le deuxième plan. Comparé au premier plan, le domaine des équipements sociaux a régressé de 1,1%. Le domaine des études occupe la dernière place avec 2 283 millions de FCFA, soit 1% du total. Le financement consacré aux études a diminué de 3,5% par rapport au premier plan. D'après l'analyse faite à partir du tableau n°2, nous pouvons dire que dans le financement du deuxième plan, seul le montant consacré aux équipements sociaux peut être considéré comme destiné à contribuer directement à la Promotion des Classes Défavorisées (PCD). En effet, le domaine des équipements sociaux composé de l'urbanisme et l'habitat, de l'enseignement/formation, et de la santé publique répond largement aux critères requis pour la détermination des activités de PCD.

Nous pouvons conclure que dans le financement du deuxième plan quinquennal, 26 020 millions de FCFA, soit 16% sont directement consacrés aux activités de PCD, tandis que 139 156 millions de FCFA, soit 84% sont attribués aux activités de croissance. A ce titre, le deuxième plan comme le premier, s'écarte des principes doctrinaux de la pratique camerounaise de développement, qui préconise le respect d'un équilibre entre les activités de croissance et les activités de PCD, afin de réaliser un développement harmonieux, qui profite à tous les Camerounais²⁰. Le deuxième plan reste donc fidèle à l'option faite par le Cameroun lors de son accession à l'indépendance, option qui visait à privilégier, durant la période 1961-1981 la

croissance, dans l'espoir qu'elle induirait le développement général du pays. Dans qu'elle mesure cette option a-t-elle guidé le troisième plan quinquennal (1971-1976) ? Pour répondre à cette question, analysons le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau 3 : Financement du troisième plan quinquennal (1971-1976), en millions de FCFA

domaines	montants	% du total
1- Economie rurale	25 545	9,1
2- Industrie, mines, énergie	70 300	25,04
3- Commerce, transports privés, services	42 400	15,1
4- Tourisme	7 200	2,56
5- Infrastructure de communication et de télécommunication	57 300	20,40
6- Secteur public non directement productif dont :	71 985	25,63
Enseignement	21 635	7,70
Santé	6 750	2,40
Urbanisme	11 400	4,05
Habitat rural et hydraulique villageoise	1 500	0,53
7- Etudes et recherches	3 000	1,07
8- participations financières	3 070	1,1
TOTAL	280 800	100

Source : Ministère de l'Economie et du Plan, *Troisième plan quinquennal...*, p.p. 451- 452.

D'après ce tableau, le financement du troisième plan est dominé par le secteur

20 E. ATANGANA ETEME, «Les plans quinquennaux au Cameroun» in http://www.atangana_eteme_emevan.com/lesplansquinquennauxaucamerounphp.

productif (Economie rurale, Industrie, Mines, Energie) qui totalise à lui seul 95 845 millions de FCFA, soit 34,14% du total. Au sein de ce secteur, les activités relatives à la PCD (Enseignement, Santé, Urbanisme, Habitat rural et Hydraulique villageoise) totalisent seulement 41 285 millions de FCFA soit 14,68% du total du plan. Le financement consacré aux activités de PCD est en baisse par rapport au deuxième plan où il représentait 16% du total. Cette baisse n'est que relative, puisqu'en valeur absolue les activités de PCD totalisaient 26 020 millions de FCFA dans le deuxième plan alors qu'elles atteignaient 41 285 millions de FCFA au troisième plan. Cette baisse des fonds consacrés au troisième plan révèle qu'au cours de la période 1961-1981, le Cameroun a attaché un intérêt décroissant à la PCD dans le financement des plans de développement. Cette tendance s'est confirmée au cours du quatrième plan car les activités relatives à la PCD au cours de ce plan ont subi une baisse encore plus accentuée dans le partage des fonds entre les différents domaines d'activités. (Voir tableau n°4 ci-dessous).

Tableau 4 : Répartition des financements du quatrième plan quinquennal, montants en millions de FCFA (1976-1981)

domaines	financements	% du total
Production	349 739	48,23
Infrastructure	245 948	33,91
Secteur social	56 789	7,69
Services	48 202	6,65
Equipements administratifs	21 561	2,97
Etudes et recherches	4 000	0,55
TOTAL	725 232	100

Source : Ministère de l'Economie et du Plan, *Quatrième plan quinquennal...*, p. 236.

Il ressort de ce tableau que la plus grande part de financement du quatrième plan quinquennal est allée à la production, qui compte 349 739 millions de FCFA, soit 48,23% du total. Il convient cependant de relever que dans le secteur agricole, l'essentiel des investissements était consacré aux agro-industries qui furent, pour la plupart, des initiatives infructueuses. Les investisseurs étrangers préféraient d'ailleurs orienter leur capital d'autres secteurs productifs tels que les mines et l'exploitation forestière, jugés plus rentables. Comparé aux montants consacrés aux secteurs productifs au cours des trois premiers plans quinquennaux le financement dudit secteur au cours du quatrième plan a augmenté relativement à celui des autres secteurs.

En effet, la place occupée par ce secteur s'est également améliorée, passant de la deuxième position au premier plan à la première aux deuxième et troisième plans. Le secteur productif occupe la

première place dans le quatrième plan. En réalité, on peut dire d'une manière générale que, le secteur productif a évolué positivement de façon constante dans le partage des fonds entre les différents pôles de développement. Sur le terrain toutefois, le secteur agricole dont le pouvoir politique avait son principal pilier de développement recevait plus de financement pour le développement des agro-industries que pour la paysannerie, principale pourvoyeuse des produits agricoles (cultures vivrières) consommés par le marché local. On peut voir dans cette prédilection pour les agro-industries l'influence des investisseurs étrangers et des bailleurs de fonds internationaux qui préféraient mettre leurs financements dans initiatives offrant plus de traçabilité. La paysannerie n'attira donc pas les investissements en ces premières décennies de la souveraineté nationale du Cameroun où même le pouvoir politique n'avait pas encore de perspectives claires – des projets maturés qui eussent attiré des capitaux étrangers – pour le secteur rural. L'essentiel de la contribution des ruraux à la production agricole consistait donc toujours en produits de tels que le cacao et le café.

Dans le quatrième plan, l'infrastructure occupe la deuxième place après la production 245 948 millions de FCFA, soit 33,91% du total²¹. Sa valeur relative (infrastructure) a diminué progressivement depuis le premier plan. Le secteur social a reçu 9 099 millions de FCFA, soit 17,10% du total du plan. Les financements du secteur social ont donc constamment diminué en valeur relative (pourcentage du total des différents plans). En réservant une place réduite

à ce secteur, le quatrième plan ne fait que parachever la concrétisation d'une option prise par le Cameroun pour la période 1961-1981. Cette option qui visait à privilégier la croissance dans l'espoir que celui-ci générerait le développement général du pays, était conditionnée par la disponibilité de fonds pour mener de front les activités de croissance et de PCD. Les choses furent rendues difficiles pour le pouvoir politique par le fait qu'une bonne partie des fonds nécessaires provenait de l'extérieur, et que les bailleurs préféraient les investir dans les domaines directement productifs.

L'objectif quantitatif que s'était fixé le Cameroun pour la période 1961-1981 a été effectivement atteint. Le produit intérieur brut par tête d'habitant estimé en 1980-1981 s'est élevé à plus de 187 000 FCFA courants, soit 46 500 de FCFA constants de 1961-1962 contre 22 690 de FCFA observé en 1961. Le PIB par tête d'habitant a donc plus que doublé dans une période de 20 ans. Toutefois, le pouvoir politique s'est rendu compte, à partir de son expérience, que la croissance ne signifie pas développement, c'est la raison pour laquelle il a inscrit les deux décennies de développement qui s'étendaient sur la période 1981-2001 sous le signe de la promotion des aspects qualitatifs de l'évolution économique. Ceci implique que le PCD devait être à l'honneur au cours de la période considérée.

21 Ministère de l'Economie et du plan, *Quatrième plan quinquennal de développement...*, p. 78.

III. Une attention plus soutenue aux aspects qualitatifs de l'évolution économique : (1981-2001)

Trois facteurs ont été à la base du regain d'intérêt pour les variables qualitatives dans la politique de développement de 1981-2001 : le constat de l'inaptitude de la croissance à générer automatiquement le progrès, l'urgence de couvrir les besoins de la population camerounaise en rapide augmentation, et un supplément de facilités financières internes, rendu possible par l'exploitation du pétrole.

La période 1981-2001 s'ouvre sous le signe du libéralisme communautaire. Celui-ci s'assigne pour objectif majeur l'indépendance économique du Cameroun grâce à une voie de développement endogène. Pour cela, les Camerounais doivent avoir la priorité de l'initiative dans la marche de l'économie nationale, l'intérêt général du peuple camerounais devant passer avant les intérêts étrangers. La répartition des chances de développement implique également la réhabilitation de l'agriculture vivrière, par la modernisation des techniques d'exploitation et de l'optimisation des circuits de commercialisation. Cette répartition suppose également la lutte contre l'exode rural, notamment par la création de routes qui désenclavent la campagne, l'autonomisation et l'industrialisation des communautés villageoises, le développement de l'industrie agro-alimentaire, animale et halieutique, et l'encouragement à des entreprises montées par des Camerounais dans ce domaine²². Ces orientations

devraient se concrétiser à travers les cinquième, septième et huitième plans quinquennaux. Nous allons examiner la répartition des financements du cinquième et du sixième plan pour vérifier si l'importance préconisée par la PCD au cours de la période 1981-2001 s'y reflète.

Tableau 5 : Ventilation des financements du cinquième plan quinquennal (1981-1986), en milliards de FCFA

domaines	montants	% du Total
Production rurale	545,1	23,60
Industrie - Artisanal - PME - Mines - Energie	377,2	16,31
Commerce - Transports - Tourisme - Hôtellerie	176,6	7,63
Infrastructure de communication	486,4	21,03
Enseignement - Santé - Culture - Affaires sociales	363,4	15,22
Urbanisation et habitat - Aménagement du territoire - Equipements	351,9	15,22
Etudes et enquêtes	11,5	0,5
TOTAL	2 312,1	100

Source : Ministère de l'Economie et du Plan, *Cinquième plan quinquennal...*, p. 383.

D'après ce tableau le secteur social a reçu 363,4 milliards de FCFA, soit 15,71% du total. Ces chiffres sont considérables comparés à ceux du quatrième plan. En effet, au quatrième plan, le secteur social avait reçu 55 789 millions, soit 7,69% du total du plan. Nous voyons donc

22 P. BIYA, Pour le libéralisme communautaire..., p.p. 14, 63.

qu'il y a un regain d'attention pour le secteur social et partant pour les activités de PCD au cours du cinquième plan. Le secteur de l'urbanisme et l'habitat qui compte au cours de ce plan 315,9 milliards de FCFA, soit 15,22% du total, vient renforcer l'importance accordée aux activités de PCD. Par ailleurs, dans le montant accordé à la production rurale (545,1 milliards de FCFA, soit 23,60% du total), l'agriculture vivrière a reçu une part importante, même s'il n'est pas facile de quantifier exactement cette part. En effet, dans l'urgence de réaliser l'autosuffisance alimentaire et de se préparer à nourrir sa population estimée à 14 millions d'habitants à l'horizon 2000, l'Etat avait décidé de réhabiliter l'agriculture vivrière, qui était pratiquée par les paysans. L'intérêt accordé aux activités agricoles de ces habitants ruraux par l'Etat contribuait à garantir la part des fonds consentis aux activités de PCD²³. Cette réhabilitation avait été rendue possible par l'accroissement de la part de fonds proprement camerounais dans le financement du plan. Ceci laisse les mains libres au pays dans le choix des investissements à financer. Le Cameroun n'est plus pour ainsi dire, contraint de privilégier les investissements directement productifs. En effet, la part du financement extérieur s'est réduite au cours du cinquième plan. La ventilation de différentes sources de financement du cinquième plan est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Origine des financements du cinquième plan, en milliards de FCFA

sources	montants	% du total
Financement public local	1 000	43,5
Financement public extérieur	380	16,5
Financement privé	920	40
TOTAL	2 300	100

Source : Ministère de l'Economie et du Plan, *Cinquième plan quinquennal...*, p. 384.

La domination du financement du Cameroun du cinquième plan par des fonds d'origine publique (60%), et spécialement d'origine publique locale (43,5%), explique le fait que ce plan puisse s'intéresser davantage à des activités de PCD que dans les plans précédents. On peut cependant se demander si ce regain d'attention pour le domaine de PCD s'est maintenu au cours du sixième plan quinquennal. Ce dernier plan (1986-1991) constitue la deuxième étape de la réalisation des objectifs de développement concernant les deux décennies (1981-2001). Les orientations de ce plan s'articulaient principalement autour de l'adéquation entre la croissance économique et la croissance démographique dans la perspective de l'an 2000. Cette importance attachée à la corrélation entre le développement et les phénomènes démographiques est d'ailleurs une constante de la période 1981-2001. Le sixième plan ne fait que l'accentuer. Les phénomènes démographiques méritent d'autant plus d'attention qu'à l'horizon 2000, la population totale du Cameroun oscillait autour de 14 millions d'habitants. Cette population était constituée de près

23 J. M. GANZOU, L'investissement dans les pays en développement : le cas du Cameroun, Paris, Economica, 1985, p.p. 9-13.

de 56% de citoyens²⁴. La poussée démographique ne pouvait être contenue sur le plan alimentaire que si la productivité de l'agriculture vivrière augmentait. Par ailleurs, l'accroissement accéléré de la population urbaine nécessitait une augmentation adéquate des infrastructures urbaines, notamment la construction de logements accessibles aux classes urbaines les plus pauvres. Cette double nécessité impliquait que le Cameroun s'intéresse davantage à la PCD dans la répartition des financements du développement. Le sixième plan a-t-il tenu compte d'une telle exigence ?

Tableau 7 : Répartition des financements du sixième plan en milliards de FCFA de 1982/1983

secteurs	montants	% du total
Production rurale	1 082,6	26,1
Industrie, Artisanat, PME, Mines, Energie	709,3	17,1
Commerce, Transports, Tourisme, Hôtellerie	170,0	4,1
Infrastructures de communication	829,6	20
Enseignement, Santé et autres branches du secteur Social	663,7	16
Urbanisme et habitat, aménagement du territoire, équipement administratif	692,8	16,7
dont étude et enquête	4,1	-
TOTAL	4 148	100

Source : Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, *Sixième plan quinquennal...*, p. 322.

D'après ce tableau, le secteur concernant directement les activités de PCD, à savoir l'enseignement, la santé... l'urbanisme et l'habitat... totalisent 1 326,5 milliards de FCFA, soit 32,7% du financement total du sixième plan. Par ailleurs, il est établi que dans la perspective de l'autosuffisance alimentaire effective à l'horizon 2000, une bonne part des fonds consacrés à la production rurale a été affectée aux activités agricoles et pastorales des paysans (petits planteurs). On peut donc en déduire que plus de 32,7% des fonds destinés au sixième plan ont été consacrés aux activités de PCD, ce qui équivaut en valeur absolue à plus de 1 356,5 milliards de FCFA. Les activités de PCD bénéficient donc d'une attention en constante progression depuis le cinquième plan quinquennal, puisque celui-ci leur a consacré plus de 30,93% de ses fonds. Il importe de noter cependant que, cette tendance favorable aux interventions en matière de PCD a dû subir les revers de la crise qui frappe de plein fouet le Cameroun à partir de l'année 1985.

A partir de 1981, grâce à l'exploitation du pétrole, le Cameroun, disposant de ressources financières pour financer une partie importante de son développement, a commencé à réhabiliter les activités de PCD. Les données qui suivent exposent la variation des financements consacrés aux activités de PCD à travers les différents

24 Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, *Sixième plan quinquennal de développement...*, p.p. 25-26.

plans camerounais de développement depuis 1961.

Tableau 8 : Variation des financements consacrés à la PCD du premier au sixième plan quinquennal en milliards de FCFA

plans	montants	% du total du plan
Ier (1961-1966)	9 099	17,10
IIème (1966-1971)	26 020	16
IIIème (1971-1976)	11 285	14,68
IVème (1976-1981)	55 789	7,69
Vème (1981-1986)	Plus de 715 300	Plus de 30,93
VIème (1986-1991)	Plus de 1 356 500	Plus de 32,7

Sources : sommes des tableaux n°1, 2, 3, 4, 5, 7

Ce tableau montre que les montants consacrés aux activités de PCD ont constamment baissé relativement aux financements successifs des quatre premiers plans quinquennaux. Par contre, il y a un net rebondissement des fonds consacrés à la PCD par les cinquième et sixième plans. Par rapport à la tendance des financements consacrés par la Banque Mondiale à la PCD, une similitude se dégage pour la période 1961-1981. On peut se demander cependant si le rebond dans la progression des financements de la PCD à travers les cinquième et sixième plans camerounais de développement s'observe au niveau de la Banque. La réponse pourrait se trouver dans l'examen des fonds consentis au Cameroun de 1967 à 1981 d'une part et de 1981 à 1987 d'autre part.

Tableau 9 : Répartition des financements de la Banque Mondiale entre la croissance et la PCD de 1967 à 1981 et de 1981 à 1987 en millions de \$ Eu

	1981-1987			
	MO NTANT	BM	OPER ATIONS	BM
1967-1981	333,677	8,05	32	3,80
	93,8	1,95	10	6,20
	427,477	00	42	00
	Cr oissance	P CD	T OTAL	

Source : Tableau conçu par nous à partir de plusieurs documents rendant compte des interventions de la Banque Mondiale au Cameroun de 1967-1987

D'après ce tableau, il apparaît que la part des financements consacrés par la Banque Mondiale à la PCD de 1967 à 1981 (93,8 millions de \$ Eu, soit 21,95%) est très réduite par rapport à celle des fonds consacrés à la croissance durant la même période (333,677 millions de \$ Eu, soit 78,05%). Le nombre d'opérations effectuées par la Banque dans le domaine

de PCD durant la même période est lui aussi très réduit par rapport à celui qui a été affecté au domaine de croissance (10 opérations, soit 23,81% contre 32 opérations, soit 76,19%).

Au cours de la période 1981-1987, on peut observer une légère augmentation des financements consacrés par la Banque Mondiale à la PCD (122,1 millions de \$Eu, soit 26,20%) par rapport aux fonds consacrés à la croissance (343,98 millions de \$Eu, soit 73,80%). Comparé à celui de la période 1967-1981, le montant consacré par la Banque à la PCD au cours de la période 1981-1987 a connu un accroissement relatif de 4,25%. Cependant, durant la période 1984-1987, le nombre d'opérations affectées à la PCD a baissé par rapport à celui de la période précédente (5 opérations, soit 21,74% contre 10 opérations, soit 23,81%) cette baisse s'élève à 2,07%. L'importance attachée par la Banque Mondiale aux activités de PCD durant la période 1981-1987 n'a donc connu au total qu'une légère augmentation. Celle-ci demeure cependant minime face au regain d'intérêt observé dans les cinquième et sixième plans quinquennaux de développement. Compte tenu de ce constat, il apparaît que la Banque Mondiale comme le Cameroun a privilégié les activités de croissance au détriment des activités de PCD durant la période de quatre premiers plans quinquennaux (1961-1981). Mais pour la période 1981-1987 (cinquième et sixième plans) la Banque n'a tenu compte que dans une moindre mesure de la réhabilitation observée du côté camerounais vis-à-vis des activités de PCD.

conclusion

Il ressort de cette étude que les bases théoriques des politiques de développement du Cameroun attachaient autant d'importance aux activités de PCD qu'à celles de croissance. Cependant, dans la mise en œuvre des orientations macro-économiques dans le cadre des plans quinquennaux (1961-1981), l'Etat a opté pour la promotion de la croissance dans l'espoir que celle-ci générerait le développement général de la population. Certes la rente pétrolière permettait d'injecter les fonds publics dans les projets à réaliser, mais l'option prise (développement autocentrée) par le pouvoir politique était conditionnée par une contrainte financière, à savoir qu'une partie considérable des financements étaient d'origine extérieure. Or, les fournisseurs de fonds en question préféraient que ceux-ci soient plutôt investis dans des domaines directement productifs. C'est ainsi que dans le secteur agricole, l'essentiel des entreprises agroindustrielles fut établi avec des financements publics ; car ces initiatives généralement pas bien mûrées et mal calibrées, n'attiraient pas toujours le capital étranger qui voulait des garanties de rentabilité. Il en découle donc que la matérialisation d'une politique de développement autocentré est largement tributaire de la garantie des financements. De surcroît, la crise économique des années 1980-1990 a non seulement privé l'Etat des ressources qui lui permettait d'oser poursuivre son idéal de développement, mais aussi et surtout exposé la vulnérabilité des bases de l'économie camerounaise.

Références bibliographiques

Ouvrages

-Biya, P. (1986). *Pour le libéralisme communautaire*. Lausanne, Editions Pierre Marcel Favre/ABC.

-Etoga Eily, F. et Fouman-Akame, J. (1983). *Paul BIYA ou l'incarnation de la rigueur, essai biographique*. Yaoundé, Editions SOPECAM.

-Ganzou, J.M. (1985). *L'investissement dans les pays en développement : le cas du Cameroun*. Paris, Economica.

-Kom, D. (1971). *Le Cameroun : essai d'analyse économique et politique*. Paris, Editions.

Articles

-Dessouane, P. et Verre, P. (1986). « Cameroun : du développement autocentré au national-libéralisme ». *Politique Africaine*, n° 22, pp. 111-119.

-Willame, J.-C. (1985). « Le Cameroun : les avatars d'un libéralisme planifié », in *Politique Africaine*, n° 18, pp. 44-70.

Documents inédits

-Ministère des finances et du plan. (1961). *Premier plan quinquennal de développement économique et social (1961-1965)*, Yaoundé.

-Ministère des affaires économique et du plan. (1966). *Deuxième plan quinquennal de développement économique et social (1966-1971)*, Yaoundé.

-Ministère de l'économie et du

plan. (1976). *Quatrième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1981)*, Yaoundé.

-Ministère de l'économie et du plan. (1981). *Cinquième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1981)*, Yaoundé.

-Ministère du plan et de l'aménagement du territoire. (1986). *Sixième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1986-1991)*, Yaoundé.

Thèse

-Karambizi, V. M. (1989). « L'action du groupe de la Banque Mondiale à la lumière des politiques nationales de développement. L'exemple du Cameroun (1967-1987) », Yaoundé, IRIC, thèse de doctorat 3^{ème} cycle en Relations Internationales.

Szanto G. H (1978). *Theatre and Propaganda*. Austin: University of Texas Press.